

ANNEXE « A »
Règlement RY-2006-04-88
DIRECTION DES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS
BORDURES ET TROTTOIRS
(Article 6)

DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF
Sciage de bordure de béton :	mètre linéaire	50 \$
Sciage de bordure de granit :	mètre linéaire	60 \$
Sciage de trottoir avec une coupe :		
0 à 25 cm	mètre linéaire	60 \$
25 à 50 cm	mètre linéaire	70 \$
50 à 75 cm	mètre linéaire	80 \$
plus de 75 cm	mètre linéaire	140\$
Reconstruction d’une bordure (incluant tous les travaux) :		
1° longueur maximale de 8 m	mètre linéaire	125 \$
2° longueur supérieure à 8 m (travaux exécutés par la Ville)		coût réel des travaux selon les tarifs prévus à l’annexe « C » avec un minimum de 1000 \$ et un maximum de 125 \$ par mètre linéaire
3° longueur supérieure à 8 m (lorsque la Ville fait exécuter les travaux par un entrepreneur)		coût réel des travaux auquel s’ajoutent des frais équivalents à 20% de la facture. Des frais de surveillance de travaux au tarif prévu dans la section main-d’œuvre de l’annexe « C » sont également ajoutés, s’il y a lieu.
Reconstruction d’un trottoir (incluant tous les travaux):		
1° longueur maximale de 8 m et largeur de 1, 23 m	mètre linéaire	225 \$
2° longueur supérieure à 8 m et largeur de 1, 23 m (travaux exécutés par la Ville)		coût réel des travaux selon les tarifs prévus à l’annexe « C » avec un minimum de 1 800 \$ et un maximum de 225 \$ par mètre linéaire
3° lorsque la superficie du trottoir est différente de celle mentionnée aux paragraphes 1° et 2°		le tarif prévu aux paragraphes 1° et 2° est alors calculé au prorata de la superficie du trottoir
4° longueur supérieure à 8 m (lorsque la Ville fait exécuter des travaux par un entrepreneur)		coût réel des travaux auquel s’ajoutent des frais équivalents à 20% de la facture. Des frais de surveillance de travaux au tarif prévu dans la section main-d’œuvre de l’annexe « C » sont également ajoutés, s’il y a lieu.
5°Reconstruction d’un trottoir avec bordure de granit		Des frais supplémentaires de 20% sont ajoutés au tarif prévu aux articles 1°, 2° ou 3° selon le cas
Perçage d’une bordure de rue pour un drain pluvial ou de toit	l’unité	55 \$

ANNEXE « B »
Règlement RV-2006-04-88
DIRECTION DES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

BRANCHEMENTS DE SERVICES POUR UN RACCORDEMENT
AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE OU PLUVIAL
(Article 7)

1. COUT DES BRANCHEMENTS DE SERVICES AQUEDUC ET/OU SANITAIRE ET/OU PLUVIAL

Diamètre	Unité	Tous excluant les routes numérotées et les chemins de quatre (4) voies et plus	Routes numérotées de moins de quatre (4) voies	Chemins de quatre (4) voies et plus
Sanitaire 125 mm (5'') ou 150 mm (6''), pluvial 150 mm (6'')				
Sans aqueduc	L'unité	6 525 \$	7 875 \$	12 650 \$
Aqueduc 19 mm (3/4'')	L'unité	6875 \$	8 300 \$	13 175 \$
Aqueduc 25 mm (1'')	L'unité	7 100 \$	8 575 \$	13 525 \$
Aqueduc 38 mm (1 1/2'')	L'unité	7 325 \$	8 875 \$	13 850 \$
Aqueduc 50 mm (2 '')	L'unité	7 550 \$	9 175 \$	14 200 \$
Sanitaire 125 mm (5'') ou 150 mm (6''), pluvial 200 (8'')				
Sans aqueduc	L'unité	6 750 \$	8 150 \$	12 975 \$
Aqueduc 19 mm (3/4'')	L'unité	7 100 \$	8 575 \$	13 525 \$
Aqueduc 25 mm (1'')	L'unité	7 325 \$	8 875 \$	13 850 \$
Aqueduc 38 mm (1 1/2'')	L'unité	7 550 \$	9 175 \$	14 200 \$
Aqueduc 50 mm (2 '')	L'unité	7 800 \$	9 425 \$	14 550 \$
Sanitaire 200 mm (8''), pluvial 250 mm (10'')				
Sans aqueduc	L'unité	6 975 \$	8 450 \$	13 325 \$
Aqueduc 19 mm (3/4'')	L'unité	7 325 \$	8 875 \$	13 850 \$
Aqueduc 25 mm (1'')	L'unité	7 550 \$	9 175 \$	14 200 \$
Aqueduc 38 mm (1 1/2'')	L'unité	7 800 \$	9 425 \$	14 550 \$
Aqueduc 50 mm (2 '')	L'unité	8 000 \$	9 725 \$	14 900 \$
Sanitaire 125 mm (5'') ou 150 mm (6'')				
Sans aqueduc	L'unité	6 075 \$	7 300 \$	11 950 \$
Aqueduc 19 mm (3/4'')	L'unité	6 425 \$	7 750 \$	12 475 \$
Aqueduc 25 mm (1'')	L'unité	6 650 \$	8 000 \$	12 825 \$
Aqueduc 38 mm (1 1/2'')	L'unité	6 875 \$	8 300 \$	13 175 \$
Aqueduc 50 mm (2 '')	L'unité	7 100 \$	8 575 \$	13 525 \$
Sanitaire 200 mm (8'')				
Sans aqueduc	L'unité	6 300 \$	7 575 \$	12 300 \$
Aqueduc 19 mm (3/4'')	L'unité	6 650 \$	8 000 \$	12 825 \$
Aqueduc 25 mm (1'')	L'unité	6 875 \$	8 300 \$	13 175 \$
Aqueduc 38 mm (1 1/2'')	L'unité	7 100 \$	8 575 \$	13 525 \$
Aqueduc 50 mm (2 '')	L'unité	7 325 \$	8 875 \$	13 850 \$
Sanitaire 250 mm (10'')				
Sans aqueduc	L'unité	6 525 \$	7 875 \$	12 650 \$
Aqueduc 19 mm (3/4'')	L'unité	6 875 \$	8 300 \$	13 175 \$
Aqueduc 25 mm (1'')	L'unité	7 100 \$	8 575 \$	13 525 \$
Aqueduc 38 mm (1 1/2'')	L'unité	7 325 \$	8 875 \$	13 850 \$
Aqueduc 50 mm (2 '')	L'unité	7 550 \$	9 175 \$	14 200 \$

2. COUT DES BRANCHEMENTS DE SERVICES POUR DES CANALISATIONS D'ÉGOUT PLUVIAL OU SANITAIRE D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 250MM (10")

S'il est nécessaire d'installer des canalisations pour l'égout pluvial ou sanitaire d'un diamètre supérieur à 250 mm (10"), le propriétaire paie le coût réel de ces canalisations calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C, sans toutefois que ce coût soit moindre que les coûts suivants :

- 1° Pour l'installation d'une canalisation d'égout sanitaire uniquement avec ou sans canalisation d'aqueduc :
les coûts établis au tableau de l'article 1 de cette annexe pour une canalisation d'égout sanitaire de 250 mm (10"), avec ou sans canalisation d'aqueduc, pour la catégorie de rue, route ou chemin correspondante ;
- 2° Pour l'installation de canalisations d'égout sanitaire et pluvial :
les coûts établis au tableau de l'article 1 de cette annexe pour une canalisation d'égout sanitaire de 200 mm (8") et d'égout pluvial de 250 mm (10"), avec ou sans canalisation d'aqueduc, pour la catégorie de rue, route ou chemin correspondante.

3. DEUX BRANCHEMENTS DE SERVICES DANS LA MEME TRANCHEE

Lorsqu'une seule tranchée est creusée pour l'installation de deux branchements de services, le coût de ces branchements est alors égal au coût applicable pour un seul branchement en vertu du tableau 1 de cette annexe plus un montant équivalent à 20% de ce coût.

4. AJOUT OU MODIFICATION D'UNE CONDUITE EXISTANTE

Dans le cas de l'ajout d'une conduite à une entrée existante ou de la modification des diamètres de l'une ou l'autre des conduites du branchement de services, la charge à être défrayée par le propriétaire est le coût réel de l'ajout ou de la modification calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C, sans toutefois excéder les coûts prévus au tableau de l'article 1 de cette annexe pour un nouveau branchement de services.

5. COUT DES BRANCHEMENTS DE SERVICES POUR UNE ENTRÉE D'EAU DE PLUS DE 50 MM (INCLUANT ÉGOUT SANITAIRE ET/OU ÉGOUT PLUVIAL OU ÉGOUT SANITAIRE)

Le coût des travaux pour la réalisation d'un branchement de services ayant une entrée d'eau de plus de 50 mm est établi par la Direction des réseaux et des équipements en fonction du coût réel des travaux calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C du présent règlement, sans toutefois être moindre que le tarif qui serait par ailleurs applicable en vertu du tableau de l'article 1 de cette annexe pour une entrée d'eau de 50 mm. Dans le cas d'une modification du diamètre de l'une ou de l'autre des conduites d'un tel branchement de services ou de l'ajout d'une conduite à une entrée existante, le coût des travaux représente le coût réel calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C sans toutefois être moindre que le tarif qui serait par ailleurs applicable en vertu du tableau de l'article 1 de cette annexe pour une entrée d'eau de 50 mm.

6. INSTALLATION DE BRANCHEMENTS DE SERVICES PENDANT LA PERIODE HIVERNALE

Lorsque les travaux pour l'installation de branchements de services sont effectués pendant la période du 15 novembre au 15 avril, le coût applicable, selon le cas, en vertu de l'article 1 ou 3 de cette annexe, est augmenté de 30%.

7. OBSTRUCTION D’UN BRANCHEMENT DE SERVICES

Les frais pour enlever une obstruction dans un branchement de services dans la partie privée ou publique du branchement de services sont à la charge du propriétaire de l’immeuble desservi. Ces frais sont établis comme suit :

<i>DESCRIPTION</i>	<i>UNITÉ</i>	<i>TARIF</i>
Débouchage d’égouts avec inspection télévisée (pendant les heures régulières)	Par intervention	280 \$
Débouchage d’égouts avec inspection télévisée (en dehors des heures régulières)	Par intervention	470 \$

Par contre, si l’obstruction du branchement de services découle d’un bris dans la partie publique du branchement, la Ville effectuera le déblocage de la conduite à ses frais et assumera, si nécessaire, la réparation de la conduite dans la partie publique. La réparation d’un branchement de services dans la partie privée est toujours à la charge du propriétaire, sauf si la Ville est responsable du dommage.

8. COÛT DU DÉGEL DES BRANCHEMENTS DE SERVICES OU DES TRAVAUX RELATIFS À CES BRANCHEMENTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS DANS CETTE ANNEXE

Lorsque les employés de la Ville ou un entrepreneur doivent exécuter des travaux pour procéder au dégel d’un branchement de services ou des travaux relatifs à des branchements autres que ceux mentionnés dans cette annexe, le propriétaire de l’immeuble desservi doit alors acquitter le coût réel de ces travaux calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l’article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l’annexe C.

9. ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Lorsque des travaux relatifs aux branchements de services sont exécutés sur une route dont la gestion incombe au ministère des Transports et que des travaux de forage et d’installation de gaines sont exigés par ce ministère, le coût réel de ces travaux s’ajoute aux coûts établis dans la présente annexe et est calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l’article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l’annexe C.

10. CAS PARTICULIERS

Nonobstant les articles 1 à 6 de cette annexe, le coût des nouveaux branchements de services est facturé selon le coût réel des travaux calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l’article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l’annexe C, sans toutefois être moindre que le tarif qui serait par ailleurs applicable en vertu du tableau de l’article 1 de cette annexe, et ce, aux endroits suivants :

- 1° du côté nord du boulevard de la Rive-Sud, du numéro civique 1165 au numéro civique 1633, secteur Saint-Romuald ;
- 2° du côté est de la rue Commerciale, du numéro civique 1109 au numéro civique 1279, secteur Saint-Jean-Chrysostome.

11. FRAIS SUPPLEMENTAIRES POUR UNE INSPECTION EN DEHORS DE LA JOURNEE REGULIERE OU DE LA SEMAINE REGULIERE DE TRAVAIL

Lorsqu’une inspection pour un branchement de services est requise en dehors de la journée ou de la semaine régulière de travail, des frais de 100 \$ sont exigibles en sus du coût applicable, selon le cas, en vertu de l’article 1 ou 3 de cette annexe.

ANNEXE « C »
Règlement RV-2006-04-88
DIRECTION DES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS
DIVERS
(Article 10)

DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF		
MAIN D'OEUVRE				
		Rég.	Demi*	Double*
Préposé aux parcs et terrains	l'heure	16 \$	24 \$	32 \$
Signaleur	l'heure	22 \$	33 \$	44 \$
Préposé à l'entretien ménager	l'heure	24 \$	36 \$	48 \$
Horticulteur, arboriculteur	l'heure	26 \$	39 \$	52 \$
Journalier	l'heure	27 \$	41 \$	54 \$
Homme de service, apprenti électricien	l'heure	29 \$	44 \$	58 \$
Journalier-chauffeur, ouvrier d'entretien, horticulteur spécialisé	l'heure	31 \$	47 \$	62 \$
Préposé balance et réception de matériel, opérateur spécialisé en incinération	l'heure	32 \$	48 \$	64 \$
Mécanicien d'entretien, chauffeur opérateur	l'heure	34 \$	51 \$	68 \$
Ouvrier qualifié d'entretien, mécanicien classe 2	l'heure	35 \$	53 \$	70 \$
Horticulteur spécialisé en foresterie	l'heure	35 \$	53 \$	70 \$
Opérateur, ouvrier spécialisé, soudeur	l'heure	35 \$	53 \$	70 \$
Opérateur spécialisé en assainissement	l'heure	35 \$	53 \$	70 \$
Opérateur spécialisé en traitement de l'eau, mécanicien classe 1, électricien, électricien cop, carrossier, mécanicien de procédé, électro-technicien	l'heure	36 \$	54 \$	72 \$
Chef-mécanicien	l'heure	40 \$	60 \$	80 \$
Électro-technicien en chef	l'heure	41 \$	62 \$	82 \$
Technicien pour surveillance des travaux	l'heure	46 \$	69 \$	92 \$
Contremaître	l'heure	52 \$	78 \$	104 \$
Coordonnateur	l'heure	57 \$	86 \$	114 \$
Professionnel	l'heure	62 \$	93 \$	124 \$
Chef de service	l'heure	73 \$	110 \$	146 \$
* Rappel au travail – tarif minimum		Selon convention		
MACHINERIE AVEC OPÉRATEUR				
Arrosoir de rue	l'heure	85 \$		
Balai de rue	l'heure	178 \$		
Camion 6 roues	l'heure	52\$		
Camion 6 roues 4 X 4	l'heure	64 \$		
Camion 10 roues	l'heure	61 \$		
Camion semi-remorque avec chauffeur-opérateur	l'heure	82 \$		
Camion basse pression	l'heure	85 \$		
Camion à gratte (soumission)	l'heure	115 \$		
Camion nacelle	l'heure	85 \$		
Camion saleuse avec gratte	l'heure	127 \$		
Chargeur 1,5 mètres cubes	l'heure	90 \$		
Chargeur 2,5 mètres cubes	l'heure	123 \$		
Chargeur rétrocaveuse (pépine)	l'heure	91 \$		
Chargeur avec gratte	l'heure	120 \$		
Équipement pour réparation de pavage (Road patcher)	l'heure	176 \$		
Faucheuse, débroussailleuse/tracteur	l'heure	66 \$		
Machine à vapeur sur camion	l'heure	94 \$		
Niveleuse	l'heure	129 \$		
Pelle excavatrice	l'heure	126 \$		

Rouleau compacteur	l'heure	54 \$
Scie à pavage	l'heure	70 \$
Souffleuse intermédiaire 1 800 à 2 650 t.m./h.	l'heure	220 \$
Souffleuse sénior 2 700 t.m./h et plus	l'heure	270 \$
Souffleur Sicard junior	l'heure	179 \$
Souffleuse amovible 1800 à 2 650 t.m./h	l'heure avec chargeur	220 \$
Tracteur à trottoir (chenillette ou Trackless)	l'heure	72 \$
MACHINERIE SANS OPÉRATEUR		
Tondeuse	À la journée	22 \$
Déchiqueteuse motorisée	l'heure	55 \$
Camionnette	l'heure	10 \$
Unité de service (aqueduc, signalisation, etc.)	l'heure	22 \$
Véhicule tout terrain (Gator)	l'heure	10 \$
OUTILLAGE		
Compresseur 125 pi ³	l'heure	18 \$
Dégeleuse électrique	l'heure avec les opérateurs	154 \$
Outillage de l'unité de service (petit compresseur, compacteur, génératrice, pompe, bouilloire, « fisher »)	½ journée	22 \$
	1 journée	39 \$
MACHINERIE OU OUTILLAGE LOUÉ PAR LA VILLE		Coût réel +20%

MATÉRIEL UTILISÉ		Coût réel
AUTRES SERVICES		
Utilisation de l'atelier mécanique	l'heure sans main-d'œuvre	20 \$
Location de barrières de sécurité à des personnes autres que des organismes sans but lucratif reconnus par la Ville	par jour par unité	3 \$
Location de panneaux de signalisation	par jour	25 \$
Utilisation de borne fontaine (avec autorisation)	par utilisation	50 \$
Travaux d'asphaltage (excluant le matériel)	par tonne métrique	152 \$
Travaux de sciage de pavage	par mètre linéaire	7 \$
Utilisation des dépôts de neiges usées	par voyage camion 6-10 roues	12 \$
	par voyage camion 12 roues	15 \$
	par voyage semi-remorque	18 \$
TARIFICATION APPLICABLE À L'INCINÉRATEUR		
UTILISATION DE LA BALANCE (PESEE SEULEMENT)		8,70 \$
UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE (PRÈS DE L'INCINÉRATEUR) (particuliers seulement)		
Terre, sable et gravier (sans débris ou contaminant) (moins de 1 000 kg)		0 \$
Branches, bois, souches, roches, glaise, etc. (200 kg et moins)		0 \$
Appareils ménagers, tables, chaises de métal, tuyaux et bouts de fer, fournaies, réservoirs, chauffe-eau (toute provenance)		0 \$
COÛT À LA TONNE MÉTRIQUE (PARTICULIERS SEULEMENT)		
Débris de construction et démolition (résidents Lévis) – 200 kg et moins		0 \$
Débris de construction et démolition (résidents Lévis) – 201 kg et plus maximum 1000 kg	La tonne métrique	125 \$
Débris de construction et démolition (provenance autre avec maximum 1 000 kg))	La tonne métrique Minimum	125 \$ 10 \$
Bardeaux d'asphalte (tous) (maximum 1000 kg)	La tonne métrique	125 \$
COÛT POUR L'INCINÉRATION DES DÉCHETS AUTRES QUE CEUX TRANSPORTÉS PAR LES ÉBOUEURS DE LA VILLE	la tonne métrique minimum	160 \$ 10 \$

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR UN ENTREPRENEUR

Lorsque la Ville fait exécuter les travaux par un entrepreneur : coût réel des travaux auquel s'ajoutent des frais équivalents à 20% de la facture. Ces frais ne sont pas chargés dans les cas de réclamation pour dommages causés par un tiers aux biens de la Ville.

Des frais de surveillance de travaux au tarif prévu dans la section main-d'œuvre de cette annexe sont également

ANNEXE « E »
DIRECTION DU SERVICE DE LA POLICE
Règlement RV-2006-04-88
DIVERS

(Article 14)

1. La tarification applicable aux demandes de vérification des antécédents judiciaires d'une personne est la suivante :
 - 1° Pour toute vérification des antécédents judiciaires d'une personne faite à la demande du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'une commission scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé, incluant l'émission d'un certificat : 60 \$ chacune
 - 2° Pour toute vérification des antécédents judiciaires de tout membre du personnel ou de tout administrateur d'un centre de la petite enfance, d'un service de garde en milieu familial et d'une garderie situés sur le territoire de la Ville, incluant l'émission d'un certificat : Gratuit
 - 3° Pour toute vérification des antécédents judiciaires d'un employé ou d'un bénévole d'un organisme partenaire de la Ville bénéficiant de ce service en vertu de la *Politique de soutien aux organismes* : Gratuit
 - 4° Pour toute autre vérification d'antécédents judiciaires d'une personne, incluant l'émission d'un certificat: 25 \$ chacune
(payable lors de la demande)

Pour tout certificat additionnel : 5 \$ chacun
(payable lors de la demande)
2. La tarification applicable lors d'une demande pour les services d'un policier dans les circonstances permises par l'article 1 du *Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités (décret 1201-89 du Gouvernement du Québec du 26 juillet 1989)* est de 75 \$ l'heure par policier. Ce tarif comprend l'utilisation d'un véhicule et est payable sur l'envoi d'une facture.

ANNEXE "F" Règlement RV-2006-04-88

DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION / LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

(Article 16)

LOCATION DES ARÉNAS				
ENDROITS	CLIENTÈLE	JOURS	HEURES	TARIFS
Aréna de Lévis (secteur Lévis)	Générale	Lundi au jeudi	08 h à 12 h	96,50 \$ / h
			12 h à 13 h	75 \$ / h
			13 h à 16 h	96,50 \$ / h
			16 h à 23 h	115 \$ / h
			23 h à 08 h	96,50 \$ / h
Aréna André- Lacroix (secteur Lévis)		Vendredi	08 h à 12 h	96,50 \$ / h
			12 h à 13 h	75 \$ / h
			13 h à 16 h	96,50 \$ / h
			16 h à 00 h 30	115 \$ / h
			00 h 30 à 08 h	96,50 \$ / h
Aréna municipal (secteur Saint-Romuald)		Samedi	08 h à 22 h 30	115 \$ / h
			22 h 30 à 08 h	96,50 \$ / h
		Dimanche	08 h à 21 h 30	115 \$ / h
			21 h 30 à 08 h	96,50 \$ / h

Aquaréna (secteur Charny)	Générale	Lundi au jeudi	08 h à 16 h	96,50 \$ / h
			16 h à 23 h	115 \$ / h
			23 h à 08 h	96,50 \$ / h
Vendredi		08 h à 16 h	96,50 \$ / h	
		16 h à 00 h 30	115 \$ / h	
		00 h 30 à 08 h	96,50 \$ / h	
Samedi		08 h à 22 h 30	115 \$ / h	
		22 h 30 à 08 h	96,50 \$ / h	
Dimanche		08 h à 21 h 30	115 \$ / h	
		21 h 30 à 08 h	96,50 \$ / h	

			Tarifs Jusqu'au 31 août 2006	Tarifs À compter du 1 ^{er} septembre 2006
Aréna de Lévis	Commission scolaire	En tout temps	Gratuit	46 \$ / h
Aréna André-Lacroix				
Aréna municipal	Commission scolaire	En tout temps	35 \$ / h	46 \$ / h
Aquadéna		En tout temps	41 \$ / h	46 \$ / h
Aréna BSR		En tout temps	40 \$ / h	46 \$ / h

ENDROITS	CLIENTÈLE	PÉRIODE	TARIFS Jusqu'au 31 août 2006	TARIFS À compter du 1 ^{er} septembre 2006
Tous les arénas	Organismes reconnus par la Ville de Lévis (après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	Du 16 août au 30 avril	50 \$ / h	46 \$ / h
		Du 1 ^{er} mai jusqu'au 15 août	70 \$ / h	67,50 \$ / h
	Population en général	Du 1 ^{er} mai jusqu'au 15août	90 \$ / h	90 \$ / h
	Garderies	Avant 16h00	40 \$ / h	46 \$ / h
	Club Midget AAA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps	75 \$ / h	75 \$ / h
	Club Junior AA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps	75 \$ / h	75 \$ / h
	Usagers de la programmation hors glace		55 \$ / h	55 \$ / h
	Écoles de sports de glace offertes par les organismes partenaires	Du 1 ^{er} mai au 15 août	70 \$ / h	67,50 \$ / h

LOCATION DES PISCINES			
Endroits	Clientèle	Tarifs	
		Jusqu'au 31 août 2006	à compter du 1 ^{er} septembre 2006
Toutes les piscines intérieures et extérieures	Générale	25 \$ / h (note 1)	45 \$ / h (note 1)
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Gratuit (note 1)	Voir annexe H
Piscine Aquaréna Charny	Commission scolaire des Navigateurs Du lundi au vendredi 8h à 16h	23 \$ / h (note 1)	45 \$ / h (note 1)
Toutes les piscines intérieures et extérieures (sauf celle de l'Aquaréna)	Commission scolaire des navigateurs du lundi au vendredi de 8h à 16h	25 \$ / h (note 1)	45 \$ / h (note 1)
note 1: Plus les frais de surveillance, le cas échéant, avec animation au taux de 14,28 \$ / heure et sans animation, au taux de 12.24 \$ / heure jusqu'au 31 août 2006 ; à compter du 1 ^{er} septembre 2006, avec animation au taux de 14.50 \$ / h et sans animation au taux de 13.50 \$ / h , en conformité avec le <i>Règlement sur la sécurité dans les bains publics</i> (c. S-3, r.3).			

LOCATION DE GYMNASES			
<i>Endroits</i>	<i>Clientèle</i>	<i>Tarifs Jusqu'au 31 août 2006</i>	<i>Tarifs À compter du 1^{er} septembre 2006</i>
Tous les gymnases simples (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	20,02 \$ / h	21,50 \$ / h
	Générale (pour un terrain de badminton)	8,80 \$ / h	8,50 \$ / h
	Générale (la moitié d'un gymnase simple)	13,20 \$ / h	12,75 \$ / h
	Ligue de volley-ball de Lévis	10,67 \$ / h	21,50 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Gratuit	Voir annexe H
	Ligue de badminton de Saint-Étienne-de-Lauzon	15,73 \$ / h	21,50 \$ / h
Tous les gymnases doubles (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	40,04 \$ / h	32 \$ / h
	Ligue de volley-ball de Lévis	10,67 \$ / h	32 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Gratuit	Voir annexe H
	Ligue de badminton de Saint-Étienne-de-Lauzon	15,73 \$ / h	32 \$ / h
Juvénat Notre-Dame	Générale	36,26 \$ / h	44,40 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Gratuit	Voir annexe H

LOCATION DE TERRAINS DE SOCCER			
<i>Endroits</i>	<i>Clientèle</i>	<i>Tarifs</i>	
		<i>Jusqu'au 31 août 2006</i>	<i>À compter du 1^{er} septembre 2006</i>
			<i>Taux horaire</i>
Tous les terrains	Générale (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	14,50 \$ / h	21,62\$ / h
	Générale (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	14,50 \$ / h	14,05 \$ / h
	Générale (terrain à surface synthétique)	80 \$ / h	80 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	Gratuit	Voir annexe H
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	Gratuit	Voir annexe H
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (terrain à surface synthétique)	Gratuit	Voir annexe H

LOCATION DE TERRAINS DE BALLE			
<i>Endroits</i>	<i>Clientèle</i>	<i>Tarifs</i>	
		<i>Jusqu'au 31 août 2006</i>	<i>À compter du 1^{er} septembre 2006</i>
			<i>Taux horaire</i>
Tous les terrains	Générale	16,75 \$ / h	21,62\$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Gratuit	Voir annexe H

LOCATION DE TERRAINS DE TENNIS		
<i>Endroits</i>	<i>Clientèle</i>	<i>Tarifs</i> <i>(taxes incluses)</i>
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald)	Générale sans carte de membre	12 \$ / h

CARTE DE MEMBRE TENNIS		
<i>Endroits</i>	<i>Clientèle</i>	<i>Tarifs</i> <i>(taxes incluses)</i>
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald)	Carte de saison (6 mai au 16 septembre)	
	Enfant (17 ans et moins)	31 \$
	Étudiant	39 \$
	Adulte	59 \$
	Couple	90 \$
	Familiale	120 \$
	Carte mi-saison (20 juillet au 16 septembre)	
	Enfant (17 ans et moins)	12 \$
	Étudiant	15 \$
	Adulte	22 \$
	Couple	34 \$
	Familiale	45 \$
	La carte de membre est valide pour tous les terrains de tennis gérés par la Ville.	

LIGUE DE TENNIS		
<i>Endroits</i>	<i>Clientèle</i>	<i>Tarifs</i> <i>(taxes incluses)</i>
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald)	Participant à une ligue jeunesse	8 \$
	Participant à une ligue adulte	12 \$

LOCATION DE PATINOIRES EXTÉRIEURES			
Endroits	Clientèle	Tarifs	
		Jusqu'au 31 août 2006	à compter du 1 ^{er} sept. 2006
Toutes les patinoires extérieures	Générale	15 \$ / h	18,09 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Gratuit	Voir annexe H

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS *		
Endroits	Équipement	Tarifs
Centre de plein air de Lévis	Ensemble (skis et bottes)	10 \$ (2 heures)
		14 \$ (3 heures)
		18 \$ (journée)
	Skis	6 \$ (2 heures)
		8 \$ (3 heures)
		12 \$ (journée)
	Bottes	6 \$ (2 heures)
		8 \$ (3 heures)
		10 \$ (journée)
	Ensemble (planche à neige et bottes)	10 \$ (1 heure)
		16 \$ (2 heures)
		22 \$ (3 heures)
28 \$ (journée)		
Planche à neige	6 \$ (1 heure)	
	12 \$ (2 heures)	
	18 \$ (3 heures)	
	24 \$ (journée)	
Bottes	6 \$ (1 heure)	
	8 \$ (2 heures)	
	10 \$ (3 heures)	
	12 \$ (journée)	

* À l'achat d'un cours privé, un rabais de 30 % est accordé sur la location d'équipement de ski et de planche à neige.

Tarifs pour les coûts excédentaires des activités spéciales nécessitant des dépenses d'opérations extraordinaires	
À compter du 1 ^{er} septembre 2006	
Préposé à la clientèle	12,40 \$ / h
Ouvrier d'entretien-opérateur	26 \$ / h

ANNEXE "G" Règlement RV-2006-04-86

DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION / LOCATION DE SALLES

(Article 16)

Section 1 : TARIFS APPLICABLES JUSQU’AU 31 AOÛT 2006

SECTEUR SAINT-ROMUALD					
TARIFS HORAIRES					
Endroits	Clientèle générale	Organismes associés reconnus par l'ex-Ville de Saint-Romuald	Organismes affiliés reconnus par l'ex-Ville de Saint-Romuald	Organismes reconnus dans un autre secteur	
	Jusqu'au 31 août 2006	Jusqu'au 31 août 2006	Jusqu'au 31 août 2006	Jusqu'au 31 août 2006	Jusqu'au 31 août 2006
Salle de réunion (aréna)	12,34 \$	4,11 \$	8,34 \$	4,11 \$	
Salle de classe (Juvénat et École l'Aubier)	12,34 \$	4,11 \$	8,34 \$	4,11 \$	
Cafétéria (Juvénat et École l'Aubier)	15,93 \$	5,31 \$	10,63 \$	5,31 \$	
Salle Maurice- Chamberland	22 \$	Gratuit	14,67 \$	Gratuit	
Salle Maurice- Chamberland Mai à août (fin de semaine)	39,60 \$	13,20 \$	26,40 \$	13,20 \$	
Salle du Conseil Inaccessible, sauf pour la célébration d'un mariage :	33\$ frais fixes minimum, plus 19,25\$ de l'heure	Gratuit	10,63 \$	Gratuit	
Salle de réunion La Passerelle (Hôtel de ville)	Inaccessible	Gratuit	8,23 \$	Gratuit	
Salle polyvalente de la bibliothèque	Inaccessible	Gratuit	10,63 \$	Gratuit	
SECTEUR SAINT-NICOLAS					
TARIFS - Location de 12 heures maximum (taxes incluses)					
Endroits	Soirées privées		Organismes reconnus par l'ex-Ville de Saint- Nicolas	Organismes sans but lucratif	Organismes reconnus dans un autre secteur
	Résidents	Non-résidents			
Centre communautaire * (1 salle) - Jusqu'au 31 août 2006	275 \$	412,50 \$	137,50 \$	275 \$	137,50 \$
Centre communautaire * (2 salles) – Jusqu'au 31 août 2006	330 \$	495 \$	165 \$	330 \$	165 \$
Service des loisirs et de la culture (salle A ou B)* Jusqu'au 31 août 2006	143 \$	214,50 \$	71,50 \$	143 \$	71,50 \$
Service des loisirs et de la culture (salles A et B)* Jusqu'au 31 août 2006	231 \$	346,50 \$	115,50 \$	231 \$	115,50 \$
Chalet Jean-Dumets Jusqu'au 31 août 2006	121 \$	181,50 \$	71,50 \$	121 \$	71,50 \$
• Démontage inclus					

SECTEUR SAINTE-HÉLÈNE-DE-SAINTE-HÉLÈNE DE BREakeyVILLE					
TARIFS - Location de 12 heures maximum (taxes incluses)					
Endroits	Clientèle générale		Organismes reconnus par l'ex-Ville de Sainte-Hélène-de-Sainte-Hélène de Breakeyville		Organismes reconnus dans un autre secteur
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	
Édifice des Bâtisseurs (salles de la Chaudière, du Moulin et de la Breakeyvilloise) jusqu'au 31 août 2006	181,50 \$	338,80 \$	121 \$	278,30 \$	121 \$
Édifice des Bâtisseurs (salle de la Chaudière) jusqu'au 31 août 2006	78,65 \$	139,15 \$	48,40 \$	108,90 \$	48,40 \$
Édifice des Bâtisseurs (salle du Moulin) à compter du 1er sept. 04	72,60 \$	127,05 \$	42,35 \$	96,80 \$	42,35 \$
Édifice des Bâtisseurs (salle La Breakeyvilloise) jusqu'au 31 août 2006	60,50 \$	102,85 \$	30,25 \$	72,60 \$	30,25 \$
Édifice des Bâtisseurs (salle Saint-Louis)	Jusqu'au 31 août 2006 11 \$ / heureou 60,50 \$ / jour				
Édifice de la Coulée (salle de droite)	Jusqu'au 31 août 2006 82,50 \$				
Édifice de la Source					

SECTEUR SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON						
Endroits	Tarif (maximum 3 heures) (taxes incluses)		Tarif pour chaque heure additionnelle (taxes incluses)		Organismes reconnus dans un autre secteur	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	Tarif (maximum 3 heures) (taxes incluses)	Tarif pour chaque heure additionnelle (taxes incluses)
Bibliothèque Albert-Rousseau (salle du Conseil) jusqu'au 31 août 2006	49,50 \$	73,70 \$	15,40 \$	23,10 \$	49,50 \$	15,40 \$
Bibliothèque Albert-Rousseau (salle du Conseil plus salle A ou B) jusqu'au 31 août 2006	55 \$	82,50 \$	16,50 \$	24,20 \$	55 \$	16,50 \$

Bibliothèque Albert-Rousseau (salle complète A B C) jusqu'au 31 août 2006	60,50 \$	91,30 \$	19,80 \$	29,70 \$	60,50 \$	19,80 \$
Bibliothèque Albert-Rousseau (salle Alexis-Rouleau ou salle Élisabeth- Bélanger jusqu'au 31 août 2006	44 \$	66 \$	13,20 \$	19,80 \$	44 \$	13,20 \$
Bâtiment Parc des Grandes-Pointes (salle du côté nord) jusqu'au 31 août 2006	44 \$	66 \$	13,20 \$	19,80 \$	44 \$	13,20 \$
Salle municipale (local Entr'elles) jusqu'au 31 août 2006	38,50 \$	55 \$	11 \$	16,50 \$	38,50 \$	11 \$
Salle municipale (salon Germain- Bilodeau) jusqu'au 31 août 2006	44 \$	66 \$	13,20 \$	19,80 \$	44 \$	13,20 \$
Salle municipale (salle Étienne- Baillargeon) jusqu'au 31 août 2006	55 \$	82,50 \$	16,50 \$	24,20 \$	55 \$	16,50 \$

SECTEUR SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME		
<i>Endroits</i>	<i>Clientèle</i>	<i>Tarifs horaires (taxes incluses)</i>
		Jusqu'au 31 août 2006
Salle du bâtiment 4-Saisons	Clientèle générale	17,05 \$ / h
Salle de classe (ou cafétéria)	Clientèle générale	17,05 \$ / h
Salle du Centre civique (cours)	Clientèle générale	25,30 \$ / h
Salle du Centre civique (soirée)	Clientèle générale	25,30 \$ / h (avec un minimum de 253 \$)
Salle du Centre civique (soirée)	Organisme reconnu par l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome ou organisme reconnu dans un autre secteur (et ne tenant pas une activité à but lucratif)	Gratuit
Salle du Centre civique (soirée)	Organisme reconnu par l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome ou organisme reconnu dans un autre secteur (et tenant une activité à but lucratif)	14,30 \$ / h (avec un minimum de 143 \$)

SECTEUR SAINT-RÉDEMPTEUR		
Endroits	Clientèle	Tarifs
		jusqu'au 31 août 2006
Centre communautaire (1/4 salle - 50-60 pers.)	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur, commission scolaire	83,60 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (résidents)	91,30 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	104,50 \$
	Organisme à but lucratif	139,70 \$
Centre communautaire (1/2 salle - 125-135 pers.)	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur, commission scolaire	125,40 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (résidents)	139,70 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	154 \$
	Organisme à but lucratif	209 \$
Centre communautaire (3/4 salle - 150-200 pers.) souper: 150 pers.	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur, commission scolaire	167,20 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (résidents)	181,50 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	209 \$
	Organisme à but lucratif	278,30 \$
Centre communautaire (grande salle/ 225 -300 pers.)	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur, commission scolaire	222,20 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (résidents)	243,10 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	278,30 \$
	Organisme à but lucratif	376,20 \$
Centre communautaire ¼ salle (Activités régulières; 3 heures et moins)	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur	20,90 \$ / h
	Clientèle générale, organisme sans but lucratif et commission scolaire (résidents)	23,10 \$ / h
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	26,40 \$ / h
	Organisme à but lucratif	35,20 \$ / h
Centre communautaire 1/2 salle (Activités régulières; 3 heures et moins)	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur	31,90 \$ / h
	Clientèle générale, organisme sans but lucratif et commission scolaire (résidents)	35,20 \$ / h
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	38,50 \$ / h
	Organisme à but lucratif	52,80 \$ / h

SECTEUR SAINT-RÉDEMPTEUR		
Endroits	Clientèle	Tarifs
		jusqu'au 31 août 2006
Centre communautaire 3/4 salle (Activités régulières; 3 heures et moins)	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur	41,80 \$ / h
	Clientèle générale, organisme sans but lucratif et commission scolaire (résidents)	45,10 \$ / h
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	52,80 \$ / h
	Organisme à but lucratif	69,30 \$ / h
Centre communautaire 1 salle complète (Activités régulières; 3 heures et moins)	Organisme sans but lucratif accrédité par l'ex-Municipalité de Saint-Rédempteur ou reconnu dans un autre secteur	56,10 \$ / h
	Clientèle générale, organisme sans but lucratif et commission scolaire (résidents)	60,50 \$ / h
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	69,30 \$ / h
	Organisme à but lucratif	94,60 \$ / h
Centre de loisirs Quatre-Saisons (salle de réception; bloc de 13 heures) (Note 1)	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (résidents); organisme reconnu par la Ville dans un autre secteur	70,40 \$
	Clientèle générale et organisme sans but lucratif (non-résidents)	97,90 \$
Note 1: Jusqu'au 31 août 2006. Montage de la salle (49,50 \$) Location de cuisinière ou microphone (27,50 \$) Funérailles (17,60 \$ / heure)		

SECTEUR PINTENDRE		
Endroits	Clientèle	Tarifs
		Jusqu'au 31 août 2006
Centre des loisirs	Organisme reconnu par l'ex-Municipalité de Pintendre comme Comité - Classe A (activité de base)	Gratuit Ménage: gratuit
	Organisme reconnu par l'ex-Municipalité de Pintendre comme Comité - Classe A (activité spéciale)	Gratuit (Ménage: 66 \$)
	Organisme reconnu par l'ex-Municipalité de Pintendre comme Comité - Classe B ou C (activité de base ou spéciale)	Gratuit (Ménage: 66 \$)
	En priorité, famille, groupe ou individu, organisme sans but lucratif (résidents); organisme à but lucratif (résidents, si disponibilité); organisme reconnu dans un autre secteur;	(Ménage: gratuit) 99 \$ 165 \$
	Réunion sans repas Réunion avec repas	

	Famille, groupe ou individu, organisme sans but lucratif (non-résidents); Réunion sans repas Réunion avec repas	(Ménage: gratuit) 132 \$ 198 \$
	Organisme à but lucratif (non-résidents)	non accessible
Chalet du lac Baie d'Or	Organisme reconnu par l'ex-Municipalité de Pintendre comme Comité - Classe A (activité de base)	Gratuit (Ménage: gratuit)
	Organisme reconnu par l'ex-Municipalité de Pintendre comme Comité - Classe A (activité spéciale)	Gratuit (Ménage: 27,50 \$)
	Organisme reconnu par l'ex-Municipalité de Pintendre comme Comité - Classe B ou C (activité de base ou spéciale)	Gratuit (Ménage: 27,50 \$)
	En priorité, famille, groupe ou individu, organisme sans but lucratif (résidents); organisme à but lucratif (résidents, si disponibilité); organisme reconnu dans un autre secteur; Réunion sans repas Réunion avec repas	(Ménage: gratuit) 66 \$ 99 \$
	Famille, groupe ou individu, organisme sans but lucratif (non-résidents); Réunion sans repas Réunion avec repas	(Ménage: gratuit) 88 \$ 121 \$

SECTEUR CHARNY		
Endroits	Clientèle	Tarifs
		Jusqu’au 31 août 2006
Aquaréna (locaux socio-culturels)	Comité socio-culturel	Gratuit
	Organisme accrédité par l'ex-Ville de Charny ou reconnu par la Ville dans un autre secteur; Tournoi de l'Amitié	Gratuit
	Personne qui détient un contrat de location à long terme de la patinoire ou de la piscine (+ de 10 heures)	Gratuit
	Association sans but lucratif (résidente) ou reconnue par la Ville dans un autre secteur, exerçant des activités culturelles, scientifiques, récréatives, charitables ou sociales	2,20 \$ / h
	Commission scolaire	2,75 \$ / h
	Autres personnes	15,40 \$ / h (avec un maximum de 46,20 \$ par jour)
Aquaréna (équipement de sonorisation)	Organisme accrédité par l'ex-Ville de Charny ou reconnu par la Ville dans un autre secteur	Gratuit
	Autres personnes	34,10 \$ par jour

SECTEUR LÉVIS		
Endroits	Clientèle	Tarifs (taxes incluses)
		Jusqu'au 31 août 2006
Centre Raymond-Blais (salle 1 ou 2) 125-275 pers. / 5 heures et moins	Clientèle générale	352 \$ + 17,60 \$ / par heure additionnelle
	Organisme sans but lucratif reconnu par l'ex-Ville de Lévis ou par la Ville dans un autre secteur	160,60 \$ +17,60 \$ / par heure additionnelle
	Organisme sans but lucratif reconnu par l'ex-Ville de Lévis ou par la Ville dans un autre secteur pour l'organisation de fêtes d'enfants	81,40 \$ +17,60 \$ / par heure additionnelle
	Organisme sans but lucratif reconnu par l'ex-Ville de Lévis ou par la Ville dans un autre secteur / séances de formation	110 \$
	Organisme reconnu par l'ex-Ville de Lévis ou par la Ville dans un autre secteur (assemblée générale)	Gratuit
Centre Raymond-Blais (rassemblement après des funérailles / 3 heures et moins) Salle 1 ou 2 Salles 1 et 2	Clientèle générale	211,20 \$ 271,70 \$
Centre Raymond-Blais (salles 1 et 2) 400 pers./ 5 heures et moins	Clientèle générale	453,20 \$ + 17,60 \$ / par heure additionnelle
	Organisme sans but lucratif reconnu par l'ex-Ville de Lévis ou par la Ville dans un autre secteur	205,70 \$ +17,60 \$ / par heure additionnelle
	Organisme reconnu par l'ex-Ville de Lévis ou par la Ville dans un autre secteur (assemblée générale)	Gratuit
Autres édifices du secteur Lévis (salle de réunion) 10-20 pers. / 3 heures et moins	Clientèle générale	101,20 \$ + 17,60 \$ / par heure additionnelle
	Organisme sans but lucratif reconnu par l'ex-Ville de Lévis ou par la Ville dans un autre secteur	Gratuit + 17,60 \$ / par heure additionnelle
Jusqu'au 31 août 2006 Utilisation du comptoir réservé pour le bar: tarif de 41,80 \$ (taxes incluses) Utilisation du comptoir réservé pour la cuisinette: tarif de 41,80 \$ (taxes incluses)		

Section 2 : TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2006

			Tarif régulier		
Endroit	Secteur	Local	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Noëlla-Sévigny	14 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Élus	14,50 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Michaud	14,50 \$	+	- \$
École Ste-Hélène	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle droite	15,50 \$	+	- \$
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle gauche	15,50 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Breakeyvilloise	15,50 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière (voir note 1)	15,50 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin	15,50 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	St-Louis	15,50 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin-Breakeyvilloise	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin-Breakeyvilloise (voir note 1)	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Charny	Salle de conférence	14 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle de musique	14 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 2	14,50 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 3	14,50 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 4	14,50 \$	+	- \$
École secondaire les Etchemins	Charny	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle d'aquarelle	15,50 \$	+	- \$
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de dessin	15,50 \$	+	- \$
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de peinture	15,50 \$	+	- \$
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de vitrail	15,50 \$	+	- \$
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle polyvalente	15,50 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 1	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Charny	Salle 1 et 2	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle d'animation	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Parc de la rivière	Charny	Agora	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Parc de la rivière	Charny	Chalet	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Parc Maréchal-Joffre	Charny	Chalet-Kiosque	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
École secondaire les Etchemins	Charny	Cafétéria	18,60 \$	+	- \$
École secondaire les Etchemins	Charny	Palestre	18,60 \$	+	- \$
École secondaire les Etchemins	Charny	Auditorium (voir note 5)	39,25 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle de réunion	14 \$	+	- \$
Aréna André-Lacroix	Lévis	Salle Gilles-Gonthier	14,50 \$	+	- \$
Aréna de Lévis	Lévis	Salle de réunion Mezzanine	14,50 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle de création	14,50 \$	+	- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de relaxation	14,50 \$	+	- \$
École Charles-Rodrigue	Lévis	Salle classe	15,05 \$	+	- \$

École , ointe-Lévy (Polyvalente de Lévis)	Lévis	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École St-Joseph	Lévis	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle des arts	15,50 \$	+	- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de bien-être	15,50 \$	+	- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle d'exposition	15,50 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle d'expression	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 1 (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de danse	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 2 (voir note 1)	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 1 et 2 (voir note 1)	18 \$	+	50 \$ (voir note 4)
École du Ruisseau	Lévis	Salle	18,60 \$	+	- \$
École Notre-Dame	Lévis	Salle	18,60 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle de réunion	14,50 \$	+	- \$
École du Boisé	Pintendre	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École les Moussaillons	Pintendre	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle des patineurs	15,50 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle du rez-de-chaussée (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle Germain-Bilodeau	14,50 \$	+	- \$
Chalet Grandes Pointes	Saint-Étienne	Salle 1 Nord	14,50 \$	+	- \$
École Clé-du-boisé	Saint-Étienne	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École Plein-Soleil	Saint-Étienne	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle A Alexis-Rouleau	15,50 \$	+	- \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle B Élizabeth-Bélanger	15,50 \$	+	- \$
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle des fermières	15,50 \$	+	- \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle A-C Alexis-Conseil	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle B-C Élizabeth- Conseil	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle C Conseil	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle Alexis-Conseil- Élizabeth	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle Étienne-Baillargeon (voir note 1)	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Chalet du Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2	14 \$	+	- \$
Chalet du Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle 3	14,50 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre- Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1	14,50 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre- Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle 2	14,50 \$	+	- \$
Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Chalet Tennis	14,50 \$	+	- \$
École de Taniata	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École la Rose-des- vents	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École l'Alizé	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École secondaire l'Horizon	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Jean Chrysostome	Salle du haut (voir note 1)	15,50 \$	+	- \$
Chalet Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle du bas	15,50 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre- Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2	15,50 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre- Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle en bas	15,50 \$	+	- \$
Centre civique	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre civique	Saint-Jean Chrysostome	Salle 2 (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre civique	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2 (voir note 1)	17,50 \$	+	50 \$ (voir note 4)

École de Taniata	Saint-Jean Chrysostome	Salle récréative	18,60 \$	+	- \$
École la Rose-des-vents	Saint-Jean Chrysostome	Cafétéria	18,60 \$	+	- \$
École l'Alizé	Saint-Jean Chrysostome	Salle des dîneurs	18,60 \$	+	- \$
École secondaire l'Horizon	Saint-Jean Chrysostome	Cafétéria	18,60 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Marcelline-Dubois	14 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Modeste-Demers	14 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de comité	14,50 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Alice-Gingras	14,50 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Céline-Fréchette	14,50 \$	+	- \$
École Clair-Soleil	Saint-Nicolas	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École la Martinière	Saint-Nicolas	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de conférence	15,50 \$	+	- \$
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8A	15,50 \$	+	- \$
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8B	15,50 \$	+	- \$
Chalet Jean-Dumets	Saint-Nicolas	Salle polyvalente (voir note 1)	15,50 \$	+	- \$
École du Grand Voilier (Pavillon St-Laurent)	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	18,60 \$	+	- \$
École du Grand Voilier (Pavillon des Hirondelles)	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	18,60 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Toutes les salles	15,50 \$	+	- \$
Aréna BSR	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Bernières (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Érablière (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8A-8B	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Bernières et Érablière (voir note 1)	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
École l'Odyssée	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	18,60 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas	Hall d'entrée	18,60 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Coteau-Chevreuil	14,50 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Guides	14,50 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle scouts	14,50 \$	+	- \$
École la Ruche	Saint-Rédempteur	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Bourgeois	15,50 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Chaudière (voir note 1)	15,50 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Pionniers	15,50 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Faubourg	15,50 \$	+	- \$

Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle St-Denis	15,50 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Chutes (Chaudière et Bourgeois) (voir note 1)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Deux-Rives (St-Denis et Faubourg)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre des loisirs Quatre-Saisons	Saint-Rédempteur	Salle	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Bourgeois+Faubourg+St-Denis	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Chaudière+ Bourgeois+Faubourg (voir note 1)	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Le Carrefour	17,50 \$	+	50 \$ (voir note 4)
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle la passerelle (voir note 2)	14 \$	+	- \$
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle de réunion	14,50 \$	+	- \$
Chalet de tennis	Saint-Romuald	Salle	14,50 \$	+	- \$
École secondaire de l'Aubier	Saint-Romuald	Salle classe	15,05 \$	+	- \$
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle polyvalente (voir note 2)	15,50 \$	+	- \$
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle du Conseil (voir notes 1 et 3)	16 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Juvénat	Saint-Romuald	Salle classe	16,25 \$	+	- \$
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle Maurice-Chamberland (voir note 1)	16,50 \$	+	40 \$ (voir note 4)
Juvénat	Saint-Romuald	Salle conférence ou pastorale	16,75 \$	+	- \$
École du Grand-Fleuve (Pavillon du Méandre)	Saint-Romuald	Salle	18,60 \$	+	- \$
École du Grand-Fleuve (Pavillon Maria-Dominique)	Saint-Romuald	Grande salle	18,60 \$	+	- \$
École secondaire de l'Aubier	Saint-Romuald	Agora (voir note 6)	18,60 \$	+	- \$
École secondaire de l'Aubier	Saint-Romuald	Cafétéria	18,60 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle de musique	25,10 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle du pavillon	33,50 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Cafétéria	37,50 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Auditorium (voir note 7)	45 \$	+	- \$
Note 1 : Location de la cuisinière : 25 \$					
Note 2 : Inaccessible au public					
Note 3 : Inaccessible au public à l'exception de la célébration de la cérémonie du mariage					
Note 4 : Frais non exigibles aux cours et ateliers					
Note 5 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs ainsi que le coût relatif à la climatisation de l'auditorium s'ajoutent au tarif régulier.					
Note 6 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs s'ajoute au tarif régulier.					
Note 7 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par le Juvénat Notre-Dame s'ajoute au tarif régulier.					

Tarifs pour les coûts excédentaires des activités spéciales nécessitant des dépenses d'opérations extraordinaires	
À compter du 1 ^{er} septembre 2006	
Préposé à la clientèle	12,40 \$ / h
Ouvrier d'entretien-opérateur	26 \$ / h

ANNEXE « H »

Règlement RV-2006-04-88

TARIFICATION APPLICABLE POUR LA LOCATION OU L'UTILISATION

PAR LES ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE

DES SALLES ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

IDENTIFIÉS AUX ANNEXES « F » ET « G » À L'EXCEPTION DES ÉQUIPEMENTS

DU CENTRE DE PLEIN AIR DE LÉVIS

(Article 16)

1.

L'utilisation ou la location par les organismes reconnus par la Ville des salles et des équipements sportifs et récréatifs identifiés aux annexes « F » et « G » pour la tenue des réunions du conseil d'administration, les assemblées générales annuelles et les assemblées générales spéciales, est gratuite ;
2.

La tarification applicable pour la location ou l'utilisation par ces organismes des salles et des équipements sportifs et récréatifs identifiés aux annexes « F » et « G » à d'autres fins que celles mentionnées à l'article 1, à l'exception des équipements du Centre de plein air de Lévis, est établie conformément au tableau suivant :

Organismes Reconnus par la Ville	Clientèles	Activités	Tarification (7)	
			Équipements sportifs et récréatifs municipaux et salles municipales	Équipements sportifs et récréatifs et salles scolaires
Partenaire	Clientèles prioritaires	Activités régulières (3)	Gratuit	Gratuit
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
		Activités spéciales (5)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
	Clientèle adulte	Activités régulières (6)	Tarif régulier	Tarif régulier
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
		Activités spéciales (5)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
Affinitaire Regroupement ou de concertation	Clientèles prioritaires	Activités régulières (4)	Tarif préférentiel (2)	Tarif régulier
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif préférentiel (2)	Tarif régulier
		Activités spéciales (4)	Tarif préférentiel (2)	Tarif régulier
	Clientèle adulte	Activités régulières (4)	Tarif régulier	Tarif régulier
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif régulier	Tarif régulier
		Activités spéciales (4)	Tarif régulier	Tarif régulier

EXPLICATION DES NOTES

Note (1) : Tous les organismes bénéficient, une fois par année, de la gratuité des salles et équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue d'une activité de reconnaissance.

Note (2) : Ce tarif est de 50 % inférieur au tarif régulier.

Note (3) : Les organismes partenaires desservant à la fois des clientèles jeunesse et adulte défraient le tarif régulier pour leurs activités régulières au prorata du nombre d'heures utilisées par la clientèle adulte.

Note (4) : Les organismes affinitaires qui organisent des activités régulières ou des activités spéciales destinées à la clientèle jeunesse ou des activités dont les profits sont redistribués à des organismes partenaires desservant des clientèles prioritaires bénéficient deux (2) fois par année de la gratuité des salles et des équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue de ces activités spécifiques.

Note (5) : Les organismes partenaires bénéficient de la gratuité des salles et des équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue d'un maximum de deux (2) activités spéciales par année.

Note (6) : Certains organismes partenaires desservant la clientèle adulte peuvent bénéficier de la gratuité des salles et des équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour des activités régulières qui s'inscrivent dans les enjeux prioritaires que la Ville s'est fixés dans le secteur des arts et de la culture, le secteur des sports et du plein air et le secteur sociocommunautaire.

L'information relative aux organismes admissibles, à la nature des activités concernées et aux enjeux prioritaires auxquels ils correspondent, est précisée dans le document intitulé *«Clientèles adultes – Enjeux prioritaires»* qui est adopté au début de chaque année par le conseil de la Ville.

Note (7) : Des frais pour la surveillance d'une piscine avec animation au taux de 14,50 \$ l'heure et sans animation au taux de 13,50 \$ l'heure sont exigibles dans tous les cas, lorsque la présence d'un surveillant est requise.